

ble d'admettre que les provinces de l'Ouest du Canada possèdent, elles-mêmes, d'immenses richesses naturelles qu'elles exploitent à leur avantage, surtout depuis cinq ou six ans.

Nous sommes très heureux, nous de l'Est, de constater que d'immenses richesses gisent dans le sol de trois des provinces de l'Ouest, et nous comprenons qu'elles soient un peu jalouses de garder pour elles d'abord, ce qui est très normal, ces immenses richesses. Nous savons très bien que la Commission de conservation de l'Alberta,—dont on vient de parler il y a un instant,—suit de très près ce problème et veille à ce que ces richesses ne soient ni gaspillées ni mal utilisées. Elle veille surtout à les utiliser d'abord dans l'intérêt de sa propre province.

Cette Commission, évidemment, bénéficiera de l'expérience acquise ailleurs, aux États-Unis, par exemple, où des erreurs magistrales ont été commises dans la façon dont on a disposé des richesses naturelles.

Au fait, un concitoyen de l'Alberta me disait dernièrement que le gaz naturel ne doit pas être exploité d'une façon trop intensive parce que, dans certains cas du moins, le gaz exerce, dans le sous-sol, une pression sur les couches d'huile qui se trouvent dans les environs, et, dans certains endroits, on peut même s'exempter d'un système de pompage, précisément grâce à cette pression du gaz sur l'huile. Aux États-Unis, ce phénomène n'existe plus nulle part, à ce qu'on me dit, et, par conséquent, on a donc établi partout des systèmes mécaniques de pompage.

Aussi, si je comprends bien, la Commission de conservation de l'Alberta s'efforcera d'éviter certains méfaits dont pourrait être cause l'adoption de certains bills par cette Chambre.

Évidemment, cette Commission de conservation restreint autant que possible la distribution de cette richesse à la province même ou aux provinces avoisinantes, en vue d'y attirer des industries. C'est très normal, c'est très bien, parce que, jusqu'à maintenant, les provinces de l'Ouest n'ont pas été aussi heureuses que les provinces de l'Est dans ce domaine, et il faut bien leur concéder qu'elles ont le droit de conserver pour elles leurs richesses, dans le dessein d'attirer chez elles des industries.

On dit même qu'aux environs de Regina des industries sont en voie d'organisation ou fonctionnent déjà, même, grâce à ce gaz naturel. Toutefois, le surplus que ces provinces ne peuvent utiliser, doit être dirigé ailleurs, et c'est là que nous différons d'opinion avec certains députés, tant du côté du gouvernement que de celui de l'opposition.

L'honorable représentant de Springfield (M. Sinnott) déclarait entre autres choses, vendredi dernier, comme l'atteste la page 3,433 du hansard:

...Si nous voulons le bien du Canada, nous ne pouvons assurément pas mettre un frein à l'essor industriel de la Saskatchewan et du Manitoba. En recourant à des tactiques d'obstruction systématique à l'égard du bill à l'étude, on favorise l'établissement d'un monopole par les autres sociétés qui ont déjà obtenu leur charte et l'on empêche celle dont nous étudions présentement la demande de leur faire concurrence.

Elle aurait pour effet de chasser de ce domaine une société qui pourrait fort bien être des plus compétentes et fort en mesure de réaliser cette vaste entreprise, ce qui aurait pour résultat de placer le gaz naturel à la disposition des habitants de la Saskatchewan et du Manitoba.

Eh bien, monsieur le président, je n'ai pas grand chose à redire à cet énoncé de l'honorable représentant de Springfield si ce n'est que d'affirmer que je ne crois pas du tout faire de l'obstruction en participant au présent débat, bien au contraire. De plus, je m'opposerais vivement à ce que l'on empêche les provinces voisines de l'Alberta de bénéficier les premières des immenses avantages que leur offrent ces richesses naturelles.

Je suis d'avis que nous du Québec agirions, et de fait agissons exactement de la même façon. Nous tentons d'exploiter à notre profit, et au profit de nos voisins immédiats, les richesses dont nous disposons. C'est la même chose qui se produit dans l'Ouest, et je répète qu'en ce qui concerne le bill à l'étude, je n'ai pas du tout l'intention de faire de l'obstruction ni d'empêcher les provinces de l'Ouest de jouir les premières de ces immenses avantages.

Il peut paraître étrange que nous du Québec, qui possédons d'inépuisables ressources hydro-électriques, demandions aux provinces de l'Ouest de nous expédier du gaz naturel, alors même que, dans certains milieux, on prétend que l'électricité peut remplacer avantageusement ce gaz. C'est vrai, je le pense bien, pour un très grand nombre de cas, mais il se trouve nécessairement certains secteurs du domaine économique où le gaz prime sur l'électricité, à preuve, la ville de Québec et ses environs, où l'énergie électrique abonde, où il y en a même de reste, et où l'on utilise aujourd'hui le gaz propane que l'on importe des États-Unis.

Au fait, je désire signaler en passant le cas d'un jeune homme, autrefois du comté que je représente ici, qui est actuellement en train de construire, tout près de la ville de Lévis, un entrepôt où il accumulera le gaz propane pour ensuite le vendre dans cette région. Ceci prouve d'une façon pratique que, malgré les abondantes richesses hydro-électriques dont nous jouissons, nous trouvons parfois avantageux d'utiliser le gaz naturel.